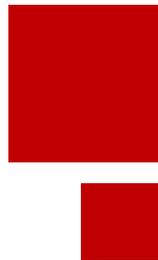
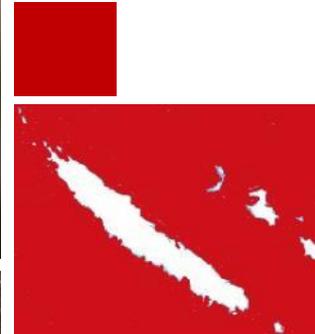


Forum « Lutte contre les incendies »

3 juillet 2019 – Espace Au Pitiri, Koohné



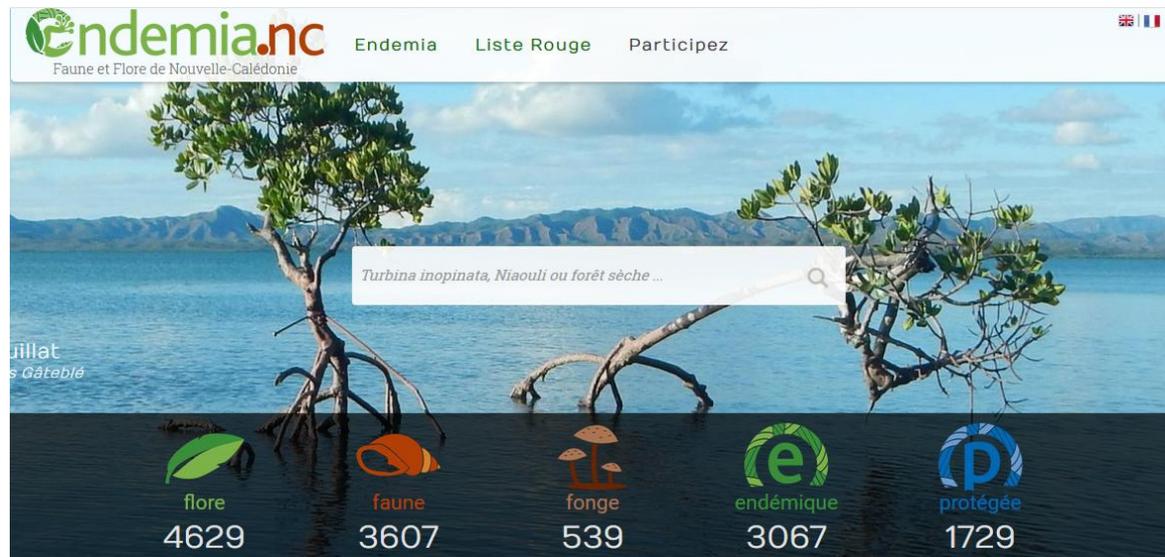
L'association ENDEMIA

Une association créée en 2001 pour héberger le site internet www.endemia.nc

⇒ 68 membres

⇒ 842 utilisateurs

⇒ 26 000 visiteurs



Promouvoir le partage de connaissance sur la flore et la faune endémique et indigène de NC

Le RLA : groupe local d'experts Liste rouge pour la flore

Le RLA Flore NC

RLA = Red List Authority au sein de la SSC (Species Survival Commission) de l'UICN

Un groupe de ~40 botanistes constitué en 2014 et reconnu par l'UICN pour établir la Liste rouge de la flore de Nouvelle-Calédonie



2020
EVALUATION FLORE NC



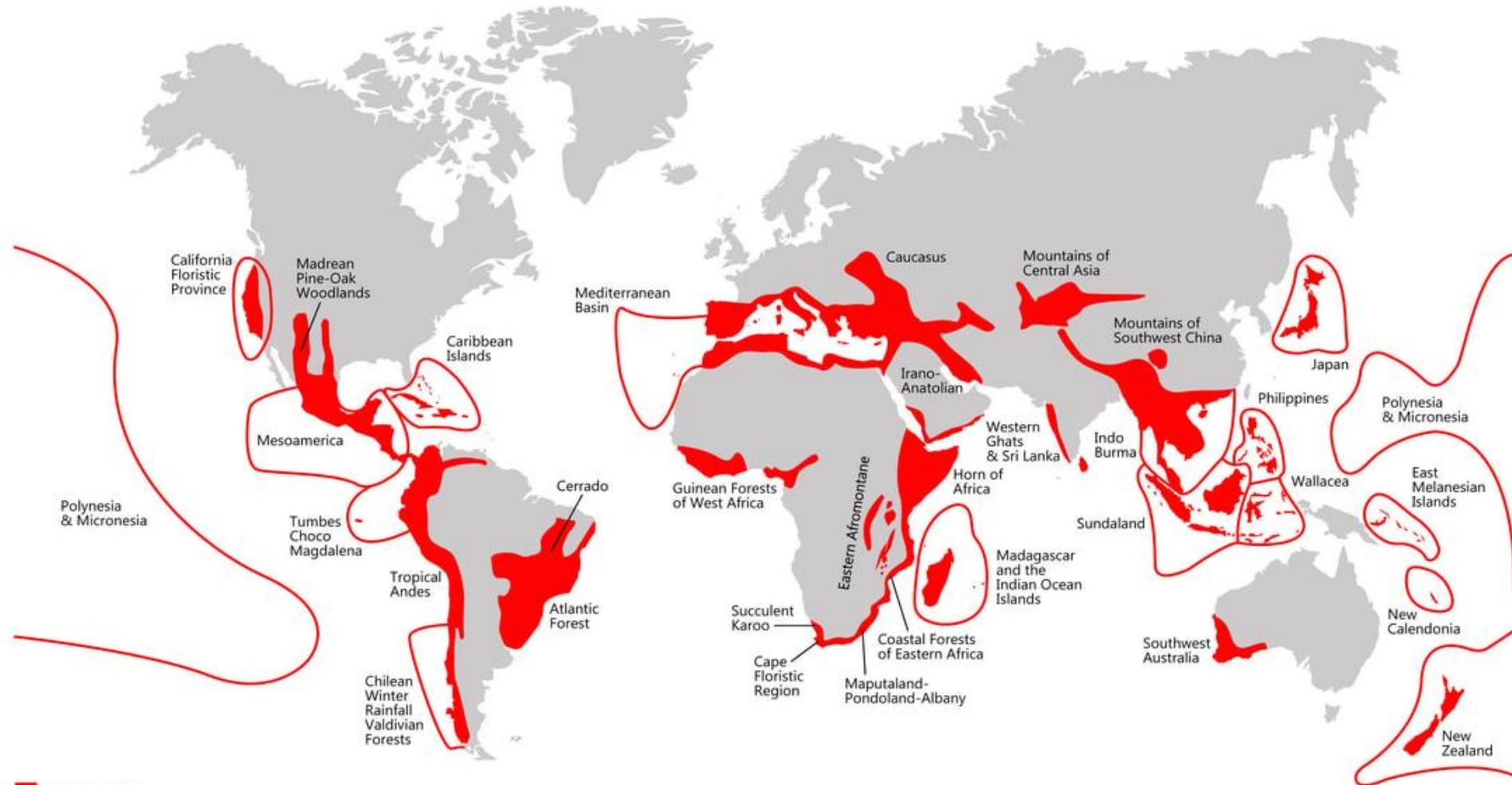
La flore de Nouvelle-Calédonie

- Plus de 3400 espèces
- Plus de 75% d'endémisme
- 1 nouvelle espèce découverte tous les mois depuis 2000 (moy.)



Dans le monde, 1 espèce de plante sur 100 n'existe qu'ici !

La flore de Nouvelle-Calédonie



La Liste Rouge de l'UICN

Inventaire mondial des espèces menacées d'extinction



RÉSUMÉ DES CINQ CRITÈRES (A-E) UTILISÉS POUR ÉVALUER L'APPARTENANCE D'UN TAXON À L'UNE DES CATEGORIES DU GROUPE « MENACÉ » DE LA LISTE ROUGE DE L'UICN (EN DANGER CRITIQUE, EN DANGER OU VULNÉRABLE) 1

A. Réduction de la taille de la population. Réduction (mesurée sur la plus longue des deux durées : 10 ans ou 3 générations) sur la base d'un ou plusieurs des critères A1 à A4.			
	En danger critique	En danger	Vulnérable
A1	≥ 90%	≥ 70%	≥ 50%
A2, A3 & A4	≥ 80%	≥ 50%	≥ 30%
A1 Réduction de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction sont directement réversibles ET comprises ET ont cessé.			(a) observation directe (excepté A1) (b) indice d'abondance adapté au taxon
A2 Réduction de la population constatée, estimée, déduite ou supposée, dans le passé, lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles.		en se basant sur l'un des éléments suivants :	(a) la réduction de la zone d'occupation (AOO), de la zone d'occurrence (EOO) et/ou de la qualité de l'habitat
A3 Réduction de la population prévue, déduite ou supposée dans le futur (sur un maximum de 100 ans) (SI ne peut pas être utilisé pour A1).			(b) les impacts d'exploitation passés ou potentiels ;
A4 Réduction de la population constatée, estimée, déduite, prévue ou supposée sur une période de temps déterminée à la fois le passé et l'avenir (sur un maximum de 100 ans dans le futur), lorsque les causes de la réduction n'ont peut-être pas cessé OU ne sont peut-être pas comprises OU ne sont peut-être pas réversibles.			(c) les effets de facteurs introduits, de catastrophes, d'agents pathogènes, de substances polluantes, d'espèces concurrentes ou parasites
B. Répartition géographique, qu'il s'agisse de B1 (zone d'occurrence) ET/OU B2 (zone d'occupation)			
	En danger critique	En danger	Vulnérable
B1. Zone d'occurrence (EOO)	< 100 km ²	< 5 000 km ²	< 20 000 km ²
B2. Zone d'occupation (AOO)	< 10 km ²	< 500 km ²	< 2 000 km ²
ET au moins 2 des 3 conditions suivantes :			
(a) Sévèrement fragmentée OU nombre de localités	≤ 1	≤ 5	≤ 10
(b) Déclin continu constaté, estimé, prévu ou prévu de l'un des éléments suivants : (i) zone d'occurrence, (ii) zone d'occupation, (iii) superficie, étendue et/ou qualité de l'habitat, (iv) nombre de localités ou de sous-populations, (v) nombre d'individus matures.			
(c) Fluctuations extrêmes de l'un des éléments suivants : (i) zone d'occurrence, (ii) zone d'occupation, (iii) nombre de localités ou de sous-populations, (iv) nombre d'individus matures			
C. Petite population et déclin			
	En danger critique	En danger	Vulnérable
Nombre d'individus matures	< 250	< 2 500	< 10 000
ET au moins un des sous-critères C1 ou C2 :			
C1. Un déclin continu constaté, estimé ou prévu sur un maximum de 100 ans dans le futur (à un moment) :	20% en 3 ans ou 1 génération (sur la plus longue des deux durées)	30% en 5 ans ou 2 générations (sur la plus longue des deux durées)	50% en 10 ans ou 3 générations (sur la plus longue des deux durées)
C2. Un déclin continu constaté, estimé, prévu ou déduit ET au moins 1 des 3 conditions suivantes :			
(a) le nombre d'individus matures dans chaque sous-population	≤ 50	< 250	≤ 1 000
(b) le % d'individus matures dans une sous-population =	90-100%	95-100%	100%
(c) Fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures			
D. Population très petite ou restreinte			
	En danger critique	En danger	Vulnérable
D. Nombre d'individus matures	< 50	< 250	D1, < 1 000
D2. Pour la catégorie VU uniquement : Zone d'occupation restreinte ou nombre de localités limité et susceptibles d'être affectées à l'avenir par une menace vulnérable pouvant très vite conduire le taxon vers EX ou CR.			
D2, en règle générale : AOO < 20 km ² ou nombre de localités ≤ 5			
E. Analyse quantitative			
	En danger critique	En danger	Vulnérable
Indiquant que la probabilité d'extinction dans la nature est :	≥ 50% sur 10 ans ou 1 génération, sur la plus longue des deux durées (≥ 100 ans dans le futur)	≥ 20% sur 20 ans ou 3 générations, sur la plus longue des deux durées (≥ 100 ans dans le futur)	≥ 10% sur 100 ans (≥ 100 ans dans le futur)



Éteint



Éteint à l'état sauvage



En danger critique

En danger

Vulnérable

Espèces menacées



Quasi-menacé



Préoccupation mineure



Données insuffisantes





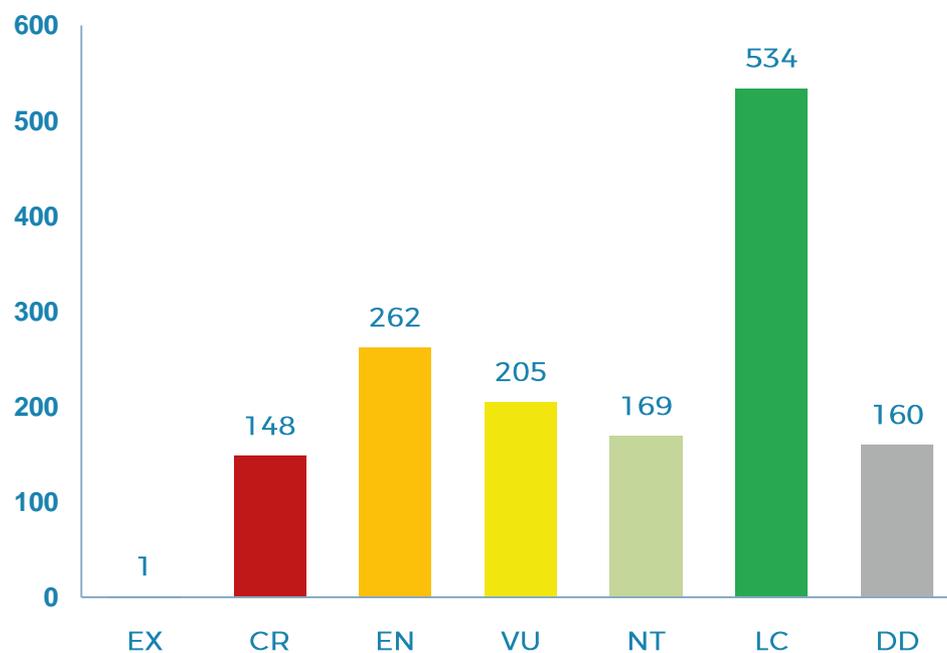
1 479 espèces évaluées

⇒ 42% d'espèces menacées

⇒ 47% d'espèces non-menacées

⇒ 11% n'ont pu être évaluées

90 000 données
d'occurrence compilées





Menaces principales



68%

feux de brousse



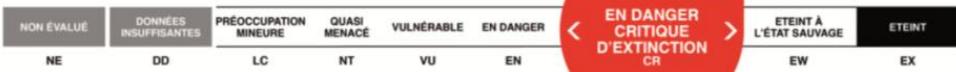
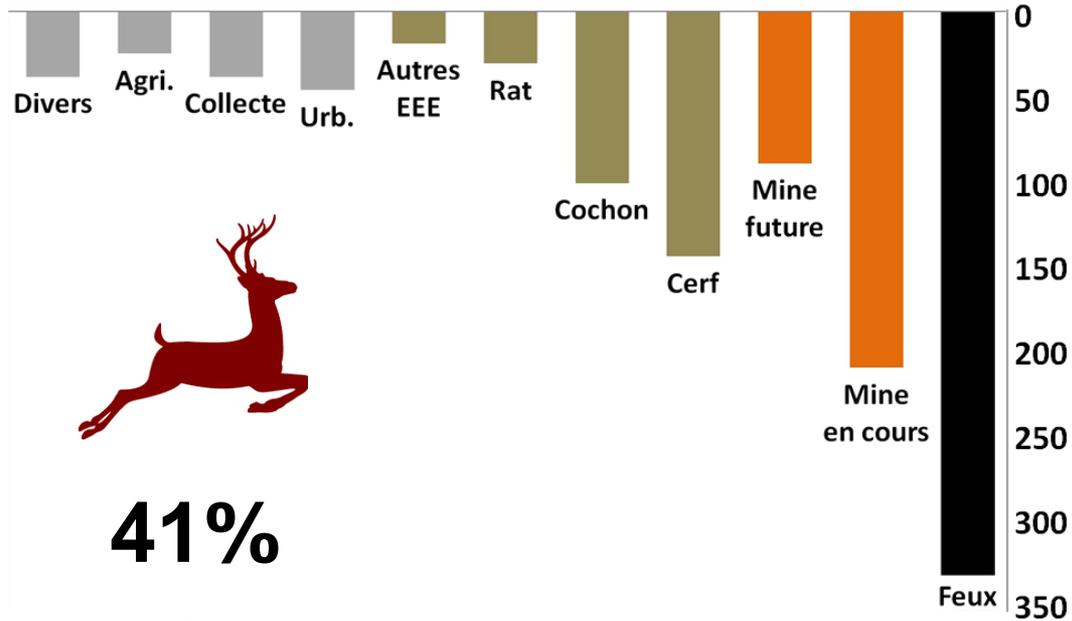
43%

activité minière

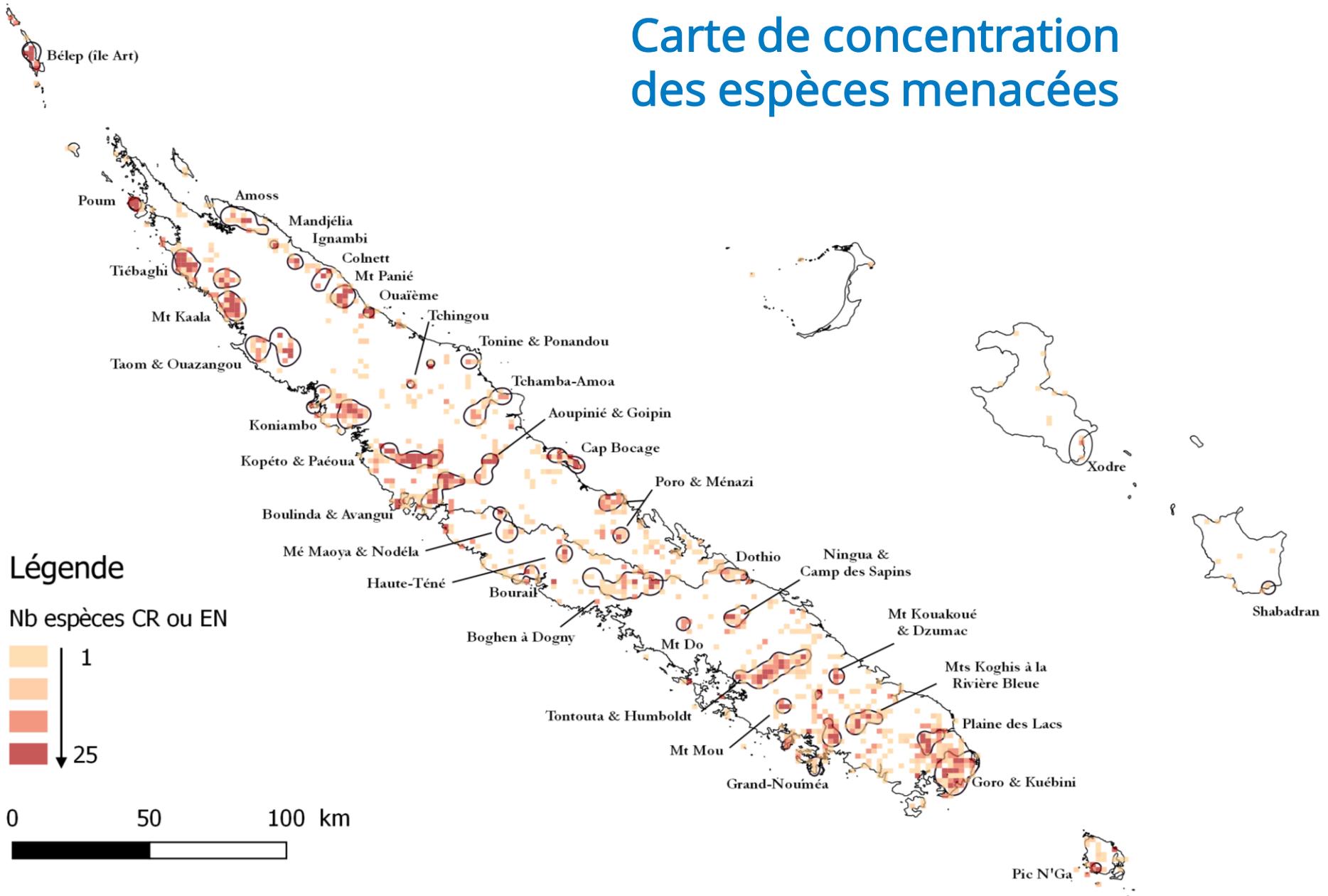


41%

espèces envahissantes



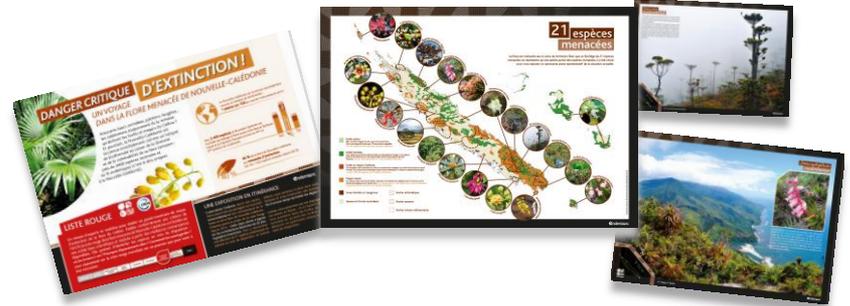
Carte de concentration des espèces menacées



Communication & sensibilisation



Expo-photo sur la flore menacée de Nouvelle-Calédonie



Réalisation d'un panneau spécifique sur les incendies par D. Fleurot

NE BRÛLONS PLUS NOTRE PATRIMOINE

PRÉSERVONS
notre eau, notre flore, notre faune, notre Pays.

Le feu est la principale menace sur nos ressources en eau.

D'autres facteurs négatifs peuvent s'additionner comme la dégradation de la végétation par les cerfs et cochons, le déficit de précipitations ou le réchauffement climatique.

L'érosion des sols, naturelle ou causée par l'homme, a des conséquences depuis la source jusqu'au lagon.

L'eau qui vient des hautes montagnes n'est pas stockée dans des nappes phréatiques comme dans les plaines alluviales.

Lisière de forêt brûlée en amont d'un captage d'eau en octobre 2017

20 000 HECTARES DE VÉGÉTATION BRÛLÉE CHAQUE ANNEE DANS NOTRE PAYS.

La surface des zones brûlées par an représente la superficie de la commune de Pouébo ou 4 fois la commune de Nouméa.

Une forêt brûlée ne protège plus les sols.

Une forêt brûlée perd toute son exceptionnelle biodiversité.

Les forêts brûlées de nos arrière-petits-enfants sont irremplaçables.

Une forêt brûlée ne conserve plus la ressource en eau.

Une forêt brûlée entraîne la disparition des oiseaux, des roussettes, des geckos...

En province Nord, les usages du feu sont réglementés par les articles 433 du Code de l'Environnement de la province, révisés en juin 2016.

www.province-nord.nc/parutions/code-environnement-province-nord

Endemia.nc



Communication & sensibilisation (Diahoué)



Présentation de l'expo-
photo et de la flore
menacée de la zone

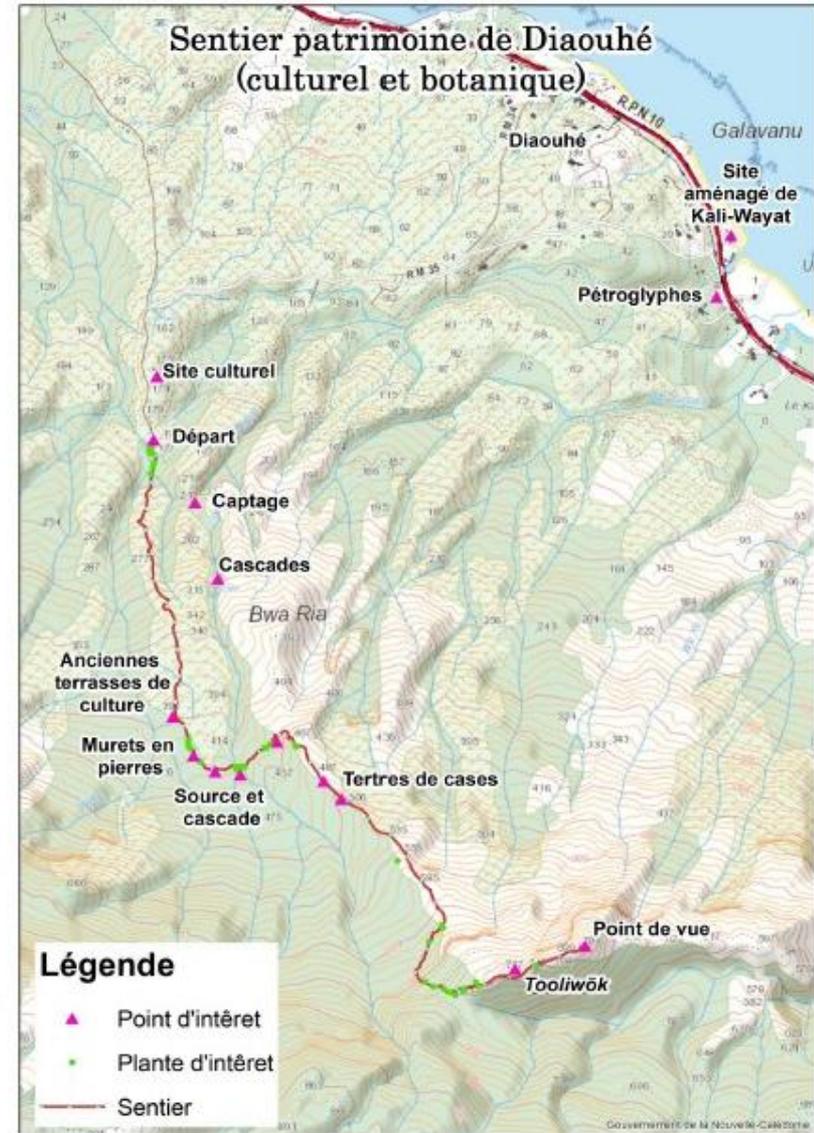
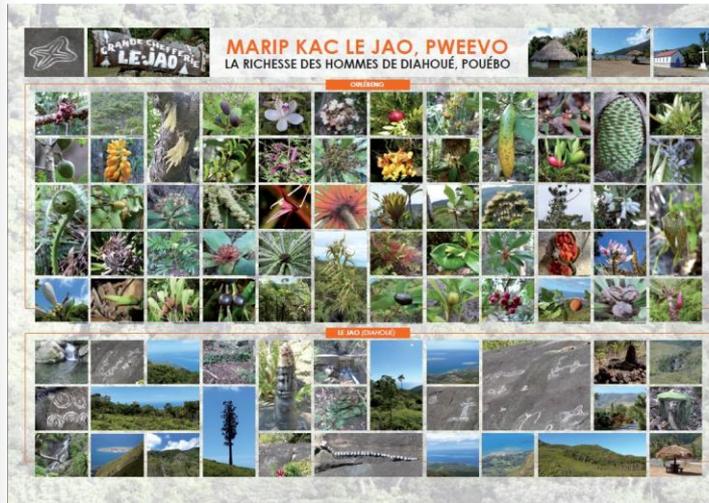
Sensibilisation à la
thématique feux



Communication & sensibilisation (Diahoué)



Retour d'expérience de D. Fleurot à Diahoué : création d'un sentier botanique et patrimonial



Communication & sensibilisation (Tiébaghi)



Le risque zéro sur les incendies n'existe pas !



Merci pour votre attention

